



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante et onzième session**

Rome, 6-7 décembre 2000

**DEMANDE D'ADMISSION EN QUALITÉ DE MEMBRE NON ORIGINAIRE**

1. Par télécopie en date du 5 décembre 2000, le Gouvernement de la République d'Islande a demandé à être admis en qualité de membre du Fonds international de développement agricole, conformément aux articles 3.2 b) et 13.1 c) de l'Accord portant création du FIDA.
2. Le Conseil d'administration pourrait souhaiter formuler une recommandation au Conseil des gouverneurs l'engageant à approuver la demande d'admission en qualité de membre, présentée par la République d'Islande.